



Commission scolaire
de la Côte-du-Sud



Communiqué de presse Pour diffusion immédiate

Taxe scolaire

Une gestion rigoureuse centrée sur la réussite et la persévérance scolaire

Montmagny, le 27 mars 2013 – La Commission scolaire de la Côte-du-Sud doit planifier la qualité des services qu'elle a pour mission d'offrir à la population de son territoire en assumant des coupures importantes depuis trois ans. De plus, elle a la responsabilité d'assumer le fait que le *Budget du Québec 2013-2014*, déposé à l'Assemblée nationale, par le ministre Nicolas Marceau en novembre 2012, enlève aux contribuables 50 % de l'aide additionnelle que le gouvernement accordait depuis 2007. En d'autres mots, la réduction, attribuée par le gouvernement du Québec qui figurait sur les comptes de taxe scolaire des contribuables, sera réduite de moitié.

Rappelons que cette aide a été introduite en 2007-2008 pour éviter une augmentation drastique des comptes de taxe scolaire liée à la forte augmentation de la valeur foncière des immeubles. Cette aide faisait en sorte que les contribuables n'avaient pas à payer le plein montant de la taxe scolaire puisque de cette manière, le gouvernement épongeait l'augmentation. L'impact de cette décision se traduit par une diminution de 200 millions du montant que le gouvernement verse aux commissions scolaires.

Exemple d'un relevé de taxe scolaire de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud incluant la réduction consentie pour la gouvernement du Québec

ROLE	VALEUR RÔLE	FACTEUR D'UNIFORMISATION	VALEUR UNIFORMISÉE	VALEUR AJUSTÉE 2012	2012	115 833		
PRÉCÉDENT (2009-2011)	103 200	X 1,0000	= 103 200	FACTEUR DES NEUTRES	X	1,0000		
COURANT (2012-2014)	141 100	X 1,0000	= 141 100	VALEUR IMPOSABLE		115 833		
VALEURS AJUSTÉES								
	2012	2013	2014					
	115 833	128 467	141 100					
MESSAGES								
Payable aux principales institutions financières (caisses populaires et banques) par Accès D ou autres ou par chèque en utilisant l'enveloppe jointe. Le total à payer ne tient pas compte des paiements reçus après le 26 juin 2012. Prenez note qu'une copie de votre compte a été transmise à votre institution financière pour paiement.								
				DESCRIPTION	VAL. IMPOS.	TAUX / 100\$	MONTANT IMPOSÉ	
				TAXE ANNUELLE	115 833	0,35000	405,42	
				RÉDUCTION			99,11-	
				*Réduction accordée par le gouvernement du Québec				
				SOUS-TOTAL			306,31	
				Soldes dus	Frais	Capital	Intérêts	Total
				ECHÉANCE	MONTANT DU VERSEMENT		TOTAL À PAYER	
				AN	MS	JR		
				2012	- 09	- 06	0,00	0,00
				2012	- 12	- 05	0,00	

Cette réduction diminuera de 50 %.

D'autres informations (rapport annuel, rapport financier, etc) sont disponibles sur le site www.cscotesud.qc.ca



Commission scolaire
de la Côte-du-Sud



Faire face à de nouvelles coupures

Ces nouvelles coupures de 2 260 000 \$ s'ajoutent à celles de 2 100 000 \$ imposées pour une deuxième année, ce qui totalise des compressions de 4 360 000 \$. Ainsi, l'ajout des nouvelles coupures amènera le niveau de compressions à une somme cumulative sur une période de deux ans de 6 460 000 \$.

Devant cette réalité, et dans le but de maintenir un budget équilibré, le conseil des commissaires a pris la décision de couper en partie dans ses services et de suivre la logique gouvernementale de ne plus éponger la hausse des valeurs foncières des immeubles.

Réussite et persévérance avant tout

La moitié des compressions budgétaires prévues pour l'année scolaire 2013-2014 sera assumée par les services administratifs et l'autre moitié, dû à la diminution de l'aide gouvernementale pour éponger la hausse des valeurs foncières, sera appliquée sur les comptes de taxe des contribuables. En prenant une telle décision, la commission scolaire agit en tant qu'organisme responsable pour le maintien de la qualité des services éducatifs offerts aux élèves en ayant comme préoccupation première leur réussite scolaire, tel qu'en témoigne notre fort taux de persévérance scolaire de 89 %, soit l'un des meilleurs au Québec.

- 30 -

Source : Isabelle L'Arrivée-Lavoie, conseillère en communication
Commission scolaire de la Côte-du-Sud
418 248-1001 poste 8484 • isabelle.lavoie@cscotesud.qc.ca